



MAIRIE DE
GOMMECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du lundi 19 septembre 2016

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mmes Karine Ambrosino, Ajéra Aoun, Stella Hébert-Le Bronec, Jacqueline Lemerrier et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin, Gérard Solaro

Absents :

Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe) qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux, M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), M. Arnaud Thomas

M. Gérard Solaro est désigné secrétaire de séance.

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

M. Solaro dit que le conseil municipal se réunit conformément à l'article L.2122-18 du CGCT afin de statuer sur les fonctions de M. Rosset et qu'il serait souhaitable de modifier la rédaction de l'ordre du jour afin qu'il soit plus précis.

M. le Maire propose l'ordre du jour ainsi modifié :

- 1) Maintien ou non de M. Guyslain Rosset dans ses fonctions d'adjoint (suivant l'article L.2122-18 du CGCT)
- 2) En cas de non maintien, élection éventuelle d'un troisième adjoint en remplacement de M. Rosset
- 3) En cas de maintien, élection éventuelle d'un quatrième adjoint
- 4) Questions diverses

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, dont 1 pouvoir, l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Maintien ou non de M. Guyslain Rosset dans ses fonctions d'adjoint

Le vote se déroule à bulletins secrets,

Le Conseil municipal, décide de ne pas maintenir M. Guyslain Rosset dans ses fonctions d'adjoint par 11 voix contre 1.

M. le Maire dit qu'en conséquence du vote sur le point 1, le point 3 de l'ordre du jour est devenu sans objet.

2. Election d'un 3ème adjoint

M. le Maire dit qu'en février dernier M. Abdedou lui a demandé s'il pourrait être indemnisé pour le travail qu'il accomplissait pour la commune. M. Abdedou faisait en effet valoir qu'il s'occupait du site internet, du bulletin municipal, de l'environnement et des actions avec l'école, que ces tâches lui apparaissaient dépasser l'engagement normal d'un conseiller municipal et être même plus accaparantes que celles accomplies par les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints pour lesquelles ceux-ci percevaient alors tous les deux une indemnité.

M. le Maire dit que tout en reconnaissant l'importance des tâches accomplies par M. Abdedou, il lui avait répondu qu'il n'était pas possible de le faire bénéficier d'une quelconque indemnité.

M. le Maire dit que la vacance du poste de 3^{ème} adjoint crée cependant une situation nouvelle et que si le conseil municipal décide de ne pas de supprimer ce poste, ce qui lui semblerait normal, M. Abdedou peut s'y porter candidat s'il le désire.

Mme Hébert-Le Bronec demande qui va gérer la salle communale ; M. le Maire répond que Clarisse Labbé, employée communale, s'occupera de la remise des clés. Il précise que pour la dernière location, c'est lui qui a fait la remise.

Le conseil municipal ne propose pas de modifier le nombre des adjoints.

M. le Maire demande aux éventuels candidats au poste de 3^{ème} adjoint de se présenter.

M. Abdedou est seul candidat.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Le conseil municipal, élit, à l'unanimité dont 1 pouvoir, M. Mouloud Abdedou au poste de 3^{ème} adjoint.

M. le Maire dit que cette restructuration de l'équipe municipale va donner un nouvel élan à l'action du conseil.

3. Questions diverses

Les conseillers municipaux décident de faire un point sérieux sur la présence et l'état de l'ensemble du matériel du Comité des Fêtes ; l'action est prévue le samedi 24 septembre à 9h.

M. Hérouin souligne qu'il y a des équipements électriques et des équipements de sonorisation qui avaient été achetés et qui sont High-Tech et très délicats, il demande qui pourra avoir accès à ce matériel. M. le Maire dit que l'ensemble du matériel sera inventorié, remis en état et géré par la mairie ; il dit qu'il pourra servir aux besoins associatifs communaux.

M. le Maire donne lecture d'un courrier provenant du lycée Dumézil à Vernon sollicitant une aide financière pour un séjour en Angleterre, qui concerne une élève habitant Gommecourt.

Après débat sur le fond, le conseil municipal décide par 10 voix contre 1 et 1 abstention de ne pas donner suite à cette demande.

Mme Ambrosino demande ce qui va être fait pour éviter que des sacs poubelles qui ne sont pas dans des containers traînent dans les rue de Clachaloze suite au retrait des containers communaux.

Mme Bocquiaux dit que les habitants concernés doivent s'équiper de poubelles aux normes, ce qui est imposé par la communauté de communes, et dit que les sacs poubelles qui gisaient au coin de la rue de la Vieille Charrière et de la rue du Général Leclerc ont été ramassés par les employés communaux. Mme Stella Hébert-Le Bronec propose de faire un rappel par courrier aux personnes concernées.

M. Solaro dit qu'il pense que le non-maintien de M. Rosset dans ses fonctions d'adjoint, ne le prive pas de son mandat de délégué communautaire. Cette analyse est confirmée par la production par Mme Bertolo d'une circulaire ministérielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h50

Délibération n°1 : Maintien ou non de M. Guylain Rosset dans ses fonctions d'adjoint (suivant l'article L.2122-18 du CGCT)

Délibération n°2 : Election d'un 3^{ème} adjoint

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Ajéra Aoun

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Stella Hébert-Le Bronec

Patrick Hérouin

Jacqueline Lemercier

Karine Macerelle

Gérard Solaro